

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2024

Délibération n°2024.03.31 B

Contrat Territoire-Lecture pour le développement du réseau de lecture publique de GrandAngoulême : demande de subvention auprès de la DRAC

LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1er mars 2024**
Secrétaire de séance : **Francis LAURENT**

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **4**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Pascal MONIER, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s) :

Jean-Jacques FOURNIE, Hassane ZIAT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024_03_31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

**DELIBERATION
N°2024.03.31 B**

Rapporteur : Michel ANDRIEUX

**CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE POUR LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE
LECTURE PUBLIQUE DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA DRAC**

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes
Ambition : 104 – Fédérer par la culture
Enjeux : 10403 – Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès aux services : culture
- ODD 4 : Parcours éducatifs de qualité, éducation au développement durable
- ODD 5 : Politiques d'éducation prônant l'égalité
- ODD 10 : Politiques publiques d'égalité aux ressources culturelles

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » comporte un objectif global de cohésion sociale, dont la culture est un vecteur essentiel. Pour répondre à cette ambition, une des priorités définies dans le projet de développement culturel adopté en janvier 2023 est la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

Dans le domaine de la lecture publique, le réseau actuel comprend 16 médiathèques mises à la disposition des usagers.

La volonté de GrandAngoulême est de franchir une nouvelle étape dans le développement de ce réseau en l'étendant graduellement à l'ensemble de l'agglomération.

Pour ce faire, la préfiguration du nouveau Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de L'Alpha a mis en exergue cet objectif et un secteur dédié a été créé en 2023, dans le nouvel organigramme, pour assurer le développement et la coordination du réseau.

Afin d'accompagner la collectivité à l'extension et à la gouvernance de son réseau, un Contrat Territoire-Lecture (CTL) sera mis en place sur la période 2024-2026 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC). Ce dispositif, créé par l'Etat en 2010, permet d'initier des actions de développement de la lecture publique tout en s'adaptant aux besoins et aux spécificités des territoires.

Ce contrat comportera les axes stratégiques suivants :

- La structuration du réseau, avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui apportera au cours de l'année 2024 à la collectivité un diagnostic et des propositions de gouvernance du réseau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024_03_31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024

- Des actions de formation auprès des professionnels et bénévoles du réseau afin d'accompagner la qualité des services proposés aux usagers
- La structuration d'une programmation culturelle concertée sur le réseau
- La conception d'une communication partagée et unifiée à l'échelle de l'agglomération.

Pour mener à bien les projets envisagés pour l'année 2024, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part de la DRAC pour un montant total de 15 000 €.

Le plan de financement prévisionnel 2024 du CTL serait le suivant :

Dépenses	Montant en €
Fonctionnement	35 920 €
TOTAL	35 920 €

Recettes	Montant en €
DRAC	15 000 €
Auto-financement	20 920 €
TOTAL	35 920 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat via la direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
----------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024_03_31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024